

Fabrice  
 Faullot  
 Fauconnier  
 Mareau  
 Roumou  
 Boutin

G. J. J. J.  
 Marchais  
 J. J. J.  
 J. J. J.  
 J. J. J.

Haut  
 Chassin  
 J. J. J.  
 J. J. J.  
 J. J. J.  
 J. J. J.

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront au lieu ordinaire de leurs séances le dimanche 9 février 1936 à 8<sup>h</sup> 30

Ordre du jour

Purification

Inondations

Électrification

École de Bretenoult

Champ de foire - Gendarmerie

Affaires diverses.

Reze le 3 février 1936

Le Maire

*[Signature]*

## Conseil municipal

### Séance du 9 février 1936

Le neuf février mil neuf cent trente six, à huit heures quarante, le Conseil municipal, dûment convoqué par M<sup>r</sup> le Maire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M<sup>r</sup> Sangeron, Maire

Étaient présents : M. M<sup>rs</sup> Gar. Marillet, Taugeron  
Giriin, Vignais, Marcheteau, Fabrice, Ordrouneau  
Lefort, Barreau, Landrin, Gendrouneau, Goutière,  
Chauvelon, Haumont, Boutin, Massien, Charriat  
Clouet, Olive, Charlot Peignon.

Absents et excusés : M. M<sup>rs</sup> Marchais Julien,  
Hervaut, Turpin, Jorin, Barreau, Peignon et  
Griand.

M<sup>r</sup> Giriin est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance, dont  
il est donné lecture, est adopté à l'unanimité.

## Repurgation

approuvé  
le 20 février 1936

M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil Municipal les  
conclusions de la Commission des Travaux publics concernant  
la repurgation des divers quartiers de la commune.

Il donne lecture d'une lettre qu'il a adressée  
à l'adjudicataire actuel prorogeant son mandat d'un  
mois. L'accord est fait en principe.

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture, article par article  
du cahier des charges, à intervenu. Chaque article,  
mis aux voix est adopté à l'unanimité.

## Inondations

M<sup>r</sup> le Maire estime qu'au début de l'examen  
de cette question, il est de son devoir de féliciter  
publiquement M<sup>r</sup> Haumont, conseiller municipal,  
qui s'est dépensé sans compter pour assurer le ravitaille-  
ment de la population de la Haute-Gle, et d'une  
façon générale, et sans vouloir faire de personnalité  
tous les conseillers qui ont pris une part effective à  
l'organisation des secours.

M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil municipal  
les mesures qui ont été prises au moment de la  
mortée des eaux; ces mesures ne sont naturellement  
pas exemptes de critiques; mais, dans l'ensemble,  
les services organisés pour la circulation et le ravitaillement  
de la population ont fonctionné d'une façon satisfaisante.

Les sinistres ont été avisés, par la voie des



journaliers, d'avoir à faire connaître le montant de leurs pertes. Il a été reçu 216 demandes. Certaines de ces demandes sont vraiment exagérées.

Les demandes ont été examinées avec toute la bienveillance possible. Le travail n'est pas terminé.

M<sup>r</sup> le Maire expose les mesures prises pour la désinfection des locaux insalubres.

La vaccination contre la typhoïde a été demandée par certaines personnes. Celles qui voudraient se faire vacciner n'auraient qu'à se faire inscrire à la Mairie.

### Electrification

M. le Maire indique qu'il a été voté un crédit de 700000 + pour la 2<sup>e</sup> tranche d'électrification. Il a écrit à ce sujet à la Société Nantaise d'Electricité et n'a pas encore reçu de réponse.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de faire confiance à la Commission des Travaux publics pour les premiers travaux à entreprendre et de reporter à la prochaine session l'éclairage des voies publiques. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### Projet d'école à Trentemoult.

M. le Maire fait connaître au Conseil que les pourparlers en cours sont poursuivis avec les propriétaires de la maison destinée à l'école.

### Ouverture de crédits. Exercice 1935

Pour la régularisation des dépenses faites en 1935 le Conseil Municipal, sur la proposition de M. le Maire décide de voter les crédits supplémentaires demandés par M. le Receveur Municipal, à prélever sur les fonds disponibles de la Commune.

En ce qui concerne les crédits ouverts pour faire face aux frais causés par l'inondation de janvier 1936, le Conseil Municipal accepte que les salaires payés soient fixés forfaitairement et compte tenu du prélevement prévu par la loi.

articles du budget	Désignation	Credits	Depenses	reguleriser
2	Frais de bureau	3000	3683.05	683.05
18	Assurances sociales	8000	11645.75	3645.75
27	Entretien de la Mairie	1278	1349.	71.
28	Entretien et clôture des cimetières	3600	3700.	100.
32	Entretien des bâtiments communaux	20000	29900.	9900
40	Contingents pour aliénés	33000	37361.18	4361.18
41	Depenses d'assistance aux vieillards	38000	45000.	7000.
49	Primes à la natalité	3200	3650.	450.
57	Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	5000	6200.	1200.
71	Entretien des rues, quais et places publiques	22600	31400	3800.
72	Eclairage des rues, quais et places publiques	40000	47745	7745.
56	Chauffage, éclairage et balayage des classes	10000	10900	900.
85	Indemnité de cherté de vie aux cantonniers	5976	6948	972.
95 <sup>tes</sup>	Fonds de chômage	85000	209350	124350.
96 <sup>a</sup>	Traitement du personnel des bateaux	207450	208511	1061.
96 <sup>a</sup>	Assurances des bateaux	40150	43739	3589.
96 <sup>b</sup>	Fournitures générales	2800	8596	5794.
96 <sup>d</sup>	Location du matériel	12345	13975	1630.
96 <sup>e</sup>	Frais de transports	12000	15223.11	3223.11
116	Acquisition de terrain (constructions de chemins ruraux)			4700.
109	Garantie pour extension du service d'eau	10000	11320	1320.
23	Chauffage et éclairage de la Mairie	1500	1750	250
32	Entretien des bâtiments communaux (suite)	20000	25000	5000
56	Chauffage, éclairage et balayage des classes (suite)	10000	10100	100
57	Mobilier scolaire et matériel d'enseignement (suite)	5000.	5850	850

ouverture de crédits. Exercice 1936

Pour la régularisation des crédits ouverts pour couvrir les frais causés par les résolutions de janvier 1936, le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, décide de voter une ouverture de crédits de 26 100<sup>fr</sup> à prélever sur les fonds libres de la Commune.



Bureau de bienfaisance - ouverture de crédits, exercice 1935

Dans la régularisation des dépenses faites en 1935, M<sup>r</sup> le Maire propose au conseil de voter les crédits complémentaires demandés par M. le Receveur Municipal, à prélever sur les fonds libres de la Commune :

Frais de perception de la taxe sur les spectacles: 6<sup>4</sup>50  
Adopté à l'unanimité.

Projet d'aménagement du Champ de Foire de Pont-Rousseau.

M<sup>r</sup> le Maire met le Conseil au courant d'une demande présentée par M<sup>r</sup> le Commandant de Gendarmerie de Nantes, pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur le Champ de Foire de Pont-Rousseau. Cette construction pourrait être envisagée favorablement, à condition que le loyer payé par la Gendarmerie suffise à couvrir les frais d'amortissement de l'emprunt émis pour payer la construction.

Malheureusement cette question, de même que celle de la construction de l'hôtel des Postes est subordonnée à l'adoption définitive du plan de détournement des rues Alsace-Lorraine et Félix Faure.

Acquisition de terrains provenant de la désaffectation de la ligne de Legé

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> l'Ingénieur en chef des Ports et Chaussées relative à la possibilité d'achat par la Commune des parcelles de terrains provenant du déclassement de la ligne de Nantes à Legé.

Le Conseil décide d'étudier la question de l'achat de la maison de garde-barricades et de la portion de voie voisines du Champ de Foire de Pont-Rousseau, et d'une partie de voie au Chêne-Creux.

Primes à la Natalité

Le Conseil Municipal adopte les modifications apportées au régime d'attribution de la Prime à la Natalité par les décrets-lois. La prime ne pourra être attribuée désormais qu'aux personnes non assujetties à l'impôt général sur le revenu.

## Salle des Fêtes de Port-Brousseau

Transmis au 2  
le 28-9-36

M<sup>r</sup> le Maire fait savoir au Conseil que le projet de salle des fêtes ayant été approuvé définitivement, l'adjudication des travaux pourra avoir lieu très prochainement.

Le montant des travaux :

## Salle des fêtes de Pezié

M<sup>r</sup> Vignat, conseiller municipal, propose au Conseil de continuer l'Association des Anciens élèves des écoles publiques de Pezié pour la construction d'une salle de fêtes. Cette salle serait destinée aux œuvres de bienfaisance des écoles publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, en principe, que la Commune se porte caution.

## Curage des ruisseaux

Le Conseil,

Vu la circulaire de M<sup>r</sup> le Préfet en date du 30 octobre 1899, insérée au Recueil des actes administratifs du département No 35, année 1899, et reproduite au Recueil, année 1928 No 2,

Vu la Loi du 5 avril 1884

Considérant que le libre écoulement des eaux intéresse tout à la fois l'agriculture et la salubrité publique ;

Emet le vœu que le curage à vives fonds et à vives bords soit ordonné le plus tôt possible et exécuté par les intéressés ou à leurs frais, conformément aux lois sur la matière, sur les cours d'eau de la Commune ci-après désignés.

Le Danube

l'Islette.

## Traité pour fournitures scolaires.

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au Conseil des propositions de la Maison Brelet, de Nantes, pour le contrat de fournitures scolaires en 1936.

Les propositions de M<sup>r</sup> Brelet sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.



Indemnités pour charges de famille aux cantonniers des chemins vicinaux ordinaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de M<sup>r</sup> l'Ingénieur subordonné au service vicinal, décide à l'unanimité de fixer le taux des indemnités pour charges de famille des cantonniers des chemins vicinaux ordinaires au même taux que celui appliqué aux cantonniers du département, savoir :

Pour le 3<sup>e</sup> enfant 128<sup>fr</sup>  
 Pour chaque enfant à partir du 4<sup>e</sup> 150<sup>fr</sup> 70

Acquisition de terrain, Chemin rural n° 3 du Grand-Clos

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au Conseil des lettres d'offres établies pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'élargissement du chemin rural n° 3, du Grand-Clos. Ces offres sont indiquées ci-dessous.

N° L'ordre	Propriétaires	Domicile	Nature des terrains	Contenance en ares	Prix	Indemnité totale par propriétaire	Lesion onéreuse	Observations
1	Chemins de fer de l'Etat	Paris	sol	0.28	140	} 215	215	
2	d°	d°		0.15	75			
				0.43	215	215	215	

Il y aurait donc lieu d'acquiescer 43 m<sup>2</sup> à titre onéreux pour la somme de 215<sup>fr</sup>.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal demande à M<sup>r</sup> le Préfet, l'autorisation d'acquiescer les terrains dont il s'agit avec dispense de purge des hypothèques.

La dépense sera payée sur le budget de 1936.

Recensement de la population. Remunération des agents recenseurs.

Sur la proposition de M<sup>r</sup> le Maire, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de 1936 : à  
 par tête d'habitant recensé à domicile : trente centimes.

Transmis à la Préf.  
 le 26-3-36

Approuvé le  
 15-4-36

Subvention à l'Association des Pêcheurs de la Basse Loire.

Transmise le  
7.8.36

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'Association des Pêcheurs de la Basse Loire, dont le siège est à Brestanvault une subvention de 150<sup>fr</sup>.

La dépense sera prélevée sur l'article 52 du budget ordinaire de 1936.

*73 Bouteiller*  
*Jouin*  
*Charles Pée*  
*Ligot*  
*Maunier*  
*Martinet*  
*Samuel*  
*Ollivier*  
*Chamela*  
*Masius*  
*Fardoux*  
*Manau*  
*Faulleux*  
*Stabrice*  
*P. Lignier*

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront au lieu ordinaire de leurs séances le six mai mil neuf cent trente six à dix neuf heures quarante cinq.

Reze, le 2 mai 1936

Le Maire

### Ordre du jour

Détournement des routes nationales n° 23 et 134  
Électrification des écarts.  
Caserne de gendarmerie  
Tarif des tramways.  
École de Brestanvault  
Affaires diverses.

Le Maire

*J. Roussier*